



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 11 mai 2023

Le onze mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur le Maire, Benoît COUTEAU.

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14- Votants : 15

Présents : M Benoît COUTEAU, M Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M Rodolphe BORRÉ, M Richard LOPEZ (départ à 22h00), Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Richard LOPEZ (départ à 22h00, pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absent : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2023-05-11-013– SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant ce qui suit :

Le ComCo ASC propose d'attribuer les montants de subventions aux associations indiqués dans le tableau suivant :

Associations Culturelles		2 581,80 €	- €	
SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson)	Forfait			Pas de demande
Réveil de Monnières	Forfait	150,00 €		Permet de ne pas payer de droits d'auteur
Comité jumelage Clisson Klettgau	Coût à l'habitant	579,00 €	2 316	0,25 € Demande 0,36€ par habitant --> Proposition à 0,25€ SEN : pourquoi un coût à l'habitant ??
LAMA	Forfait			Pas de demande
Bibliothèque Au Plaisir de Lire	Coût à l'habitant	1 852,80 €	2 316	0,80 €

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
 COMMUNE DE MONNIÈRES



Envoyé en préfecture le 23/05/2023
 Reçu en préfecture le 23/05/2023
 Publié le 23/05/2023
 ID : 044-214401002-20230511-2023_05_11_013-DE

Associations Sociales		3 275,20 €		- €
Resto du cœur (bon d'achats)	Coût au bénéficiaire	440,00 €	20	22,00 €
ADMR	Coût au bénéficiaire	484,00 €	22	22,00 € 22 euros / adhérent
ADAR 44	Coût au bénéficiaire	154,00 €	7	22,00 € 22 euros / adhérent
ASSADAPA	Coût au bénéficiaire	176,00 €	8	22,00 € Demandé 373€ --> 1,30€ / nb de personne de plus de 65 ans
Secours catholique	Forfait	80,00 €	25	
ADT44 Aide à domicile pour tous	Coût au bénéficiaire		11	22,00 € Pas de demande
Les roues de secours du vignoble nantais	Forfait	120,00 €	20	
SEMES	Coût à l'habitant	1 621,20 €	2 316	0,70 € 0,60€/habitant en 2022
Vestiaire Solidarité	Forfait	200,00 €		
Associations Sports et Loisirs		6 736,80 €		- €
La Monniéroise	Coût à l'habitant	1 852,80 €	2 316	0,80 €
Tuileries Pêche et Loisirs	Forfait	150,00 €	24	
Association Chasse	Forfait			Pas de demande
FCEV Entente du vignoble	Coût à l'adhérent	1 598,00 €	94	17,00 €
Sèvre et Maine Basket	Coût à l'adhérent	663,00 €	39	17,00 €
TT Pallet Grappe monniéroise (Badminton et tennis de table)	Coût à l'adhérent	408,00 €	24	17,00 €
TCV Tennis	Coût à l'adhérent	595,00 €	35	17,00 €
OISL	Coût à l'adhérent	255,00 €	15	17,00 € Pas de demande
Karaté Full Contact 44	Coût à l'adhérent	1 156,00 €	68	17,00 € En attente de demande
USEP (Rencontres sportives - École des 3 Moulins)	Forfait	280,00 €		Demande 70€ par classe, 4 classes concernées
Associations Enfance		629,00 €		- €
Histoires de parents	Coût au bénéficiaire	352,00 €	16	22,00 € 16 Familles + Salles + Impression
Assoc Parents élèves 3 Moulins	Coût à l'élève	172,00 €	172	1,00 € (!) Les 2 écoles doivent être traitées de manière équitable
Assoc Parents élèves St Joseph	Coût à l'élève	105,00 €	105	1,00 €
Associations Autres		2 050,00 €		- €
Terres En Vie	Forfait	1 000,00 €		Porter par la ComCo VET
UNC-AFN	Forfait	50,00 €		
Les amis du four du pont	Forfait	100,00 €		Permet de payer l'assurance RC
EHPAD "Le Bon Vieux Temps" (Gorges)	Subvention exceptionnelle	400,00 €		
AMOUREUX DU DESERT	Subvention exceptionnelle	300,00 €		Porter par le ComCo EJE
ARCHE DE COURSAY	Subvention exceptionnelle	200,00 €		Réparations Étang des Tuileries
TOTAL		15 493,80 €		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES



Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 23/05/2023

ID : 044-214401002-20230511-2023_05_11_013-DE



Délibération n° 2023-05-11-013

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution des subventions proposées dans le tableau ci-dessus.
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Servane CHESNEAU

Le Maire
Benoît COUTEAU

